

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

du 29 juin 2020

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 juin 2020, avec l'ordre du jour et les délibérations votées ce jour là.

Monsieur Pierre-Henri CHANAL, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h22.

Il rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour

Proposition des membres de la commission communale d'appel d'offres des marchés publics (C.A.O.)

Nomination des membres de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.)

Création de commissions extra-municipales

Désignation des délégués au syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement (S.D.E.A.)

Nomination des délégués au syndicat intercommunal à vocation multiple « Olivier DE SERRES » (S.I.V.O.M. O.D.S.)

Nomination des membres du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)

Nomination du délégué de la commune au comité national d'action sociale (C.N.A.S.)

Vote des taux de fiscalité 2020 pour la commune Vote du budget primitif 2020

Vote du Budget Primitif 2020

Convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle "Santé au travail" avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07)

Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) avec le CDG07

Mesure exceptionnelle de soutien en faveur de la relance économique locale.

Droit à la formation des élus

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 01-29/06/2020

Nomination des membres de la commission communale d'appel d'offres des marchés publics (C.A.O.)

| | | |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| Département de l'Ardèche | | Membres du conseil municipal |
| Arrondissement de Largentière | | - en exercice 11 |
| Canton de Berg - Helvie | | - présents 8 |
| Convocation | 25 juin 2020 | - absents ou excusés 3 |
| Affichage en Mairie | 03 juillet 2020 | - votants 11 |
| Transmission en préfecture | 03 juillet 2020 | - dont procurations 3 |

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

| | | |
|----------------------|------------------|-------------------|
| Pierre-Henri CHANAL | Sébastien DUMEZ | Elodie EMENT |
| Agnès GOLFIER | Françoise HERPIN | Philippe LOMBARDO |
| Sylvie OZIL-HUBSCHER | Serge VALLOS | |

Membres absents ou excusés :

Sharon ARSAC, Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Sharon ARSAC a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL
Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS
Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Le code des marchés publics oblige à la constitution d'une commission d'appel d'offres des marchés publics, telle que défini par l'article 22 de ce même code. Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient donc de créer cette commission composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants en plus du Maire qui en est membre de droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

de la création de la commission d'appel d'offres des marchés publics,

désigne les représentants titulaires du conseil municipal :

Monsieur Serge VALLOS
Monsieur Philippe LOMBARDO
Monsieur Florian THIBON

désigne les représentants suppléants du conseil municipal :

Madame Elodie EMENT
Madame Françoise HERPIN
Madame Sharon ARSAC

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 02-29/06/2020

Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

| | | | |
|--------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|----|
| Département de l'Ardèche | | Membres du conseil municipal | |
| Arrondissement de Largentière | | - en exercice | 11 |
| Canton de Berg - Helvie | | - présents | 8 |
| Convocation | 25 juin 2020 | - absents ou excusés | 3 |
| Affichage en Mairie | 03 juillet 2020 | - votants | 11 |
| Transmission en préfecture | 03 juillet 2020 | - dont procurations | 3 |

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

| | | |
|----------------------|------------------|-------------------|
| Pierre-Henri CHANAL | Sébastien DUMEZ | Elodie EMENT |
| Agnès GOLFIER | Françoise HERPIN | Philippe LOMBARDO |
| Sylvie OZIL-HUBSCHER | Serge VALLOS | |

Membres absents ou excusés :

Sharon ARSAC, Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Sharon ARSAC a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL
Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS
Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée du Maire, en sa qualité de président, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée de leur mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

A la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche, il convient de proposer une liste de 24 contribuables pouvant prétendre à être désignés par le Directeur départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

de proposer les contribuables suivants :

Taxe Foncière :

Monsieur Allain MASSOT

Monsieur Michel VALLOS

Monsieur Philippe LOMBARDO

Monsieur Luc-Emmanuel HUBSCHER

Monsieur Serge VALLOS

Monsieur Jean-Luc TENDIL

Monsieur Mathieu ANDRE

Madame Véronique LOUIS

Madame Françoise HERPIN

Monsieur Joseph VALLOS

Taxe d'Habitation :

Monsieur Jean LARUE

Monsieur Xavier BERTE

Monsieur Sébastien DUMEZ

Madame Agnès GOLFIER

Madame Françoise OROZCO

Madame Sylvie OZIL-HUBSCHER

Madame Nathalie CHANAL

Madame Marie-Laure MANSO

Madame Rollande OZIL-MILANESE

Monsieur Bruno MILANESE

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Monsieur Philippe CENTARO

Monsieur Nicolas BLANCHARD

Monsieur Sébastien MARIAU

Monsieur Joseph NOTARGIACOMO

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 03-29/06/2020

Création de commissions extra-municipales

Département de l'Ardèche

Arrondissement de Largentière

Canton de Berg - Helvie

Convocation

25 juin 2020

Affichage en Mairie

03 juillet 2020

Transmission en préfecture

03 juillet 2020

Membres du conseil municipal

- en exercice 11

- présents 8

- absents ou excusés 3

- votants 11

- dont procurations 3

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

Pierre-Henri CHANAL

Sébastien DUMEZ

Elodie EMENT

Agnès GOLFIER

Françoise HERPIN

Philippe LOMBARDO

Sylvie OZIL-HUBSCHER

Serge VALLOS

Membres absents ou excusés :

Sharon ARSAC, Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Sharon ARSAC a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL

Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS

Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

L'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales permet la création de commissions extra-municipales consultatives, composées à la fois d'élus et de personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal. Le Maire en est Président de droit. Ces commissions extra-municipales ont pour objectif d'associer les citoyens à la réflexion sur certains thèmes de la vie communale.

A la suite de cela, Monsieur le Maire propose :

- 1) d'établir un règlement commun aux commissions extra-municipales,
- 2) de créer sept commissions extra-municipales détaillées ci-après,
- 3) de désigner les élus qui animeront chaque commission,

1) Règlement des commissions extra-municipales de Saint Maurice d'Ibie

Composition

La commission est composée de deux élus et pourra s'adjoindre la participation de deux personnes n'appartenant pas au Conseil Municipal, volontaires, habitant sur la commune et du Maire, pour rappel, Président de droit. Les personnes intéressées devront en faire la demande auprès de la secrétaire de mairie ou auprès d'un conseiller municipal. Un choix motivé sera effectué par le conseil municipal sur proposition du Maire. Dans le cas où aucun citoyen ne se porterait volontaire, la commission fonctionnera avec les seuls élus. Le Conseil Municipal se réserve le droit d'exclure de la commission toute personne ne respectant pas les règles de bienséance ou ne les ayant pas respectées par le passé. Tout citoyen membre de la commission peut mettre fin à tout moment à son engagement et sera remplacé le cas échéant.

Fonctionnement

La commission extra-municipale siège en assemblée sous la présidence du Maire ou d'un élu. Elle a pour objectif d'associer des citoyens à la vie communale en leur permettant de faire des propositions et d'émettre des avis sur des sujets précis. Les membres d'une commission peuvent parfois être amenés à participer sur le terrain à certaines actions communales. Aucune décision définitive ne sera prise en assemblée. Le rôle premier de la commission est d'apporter un avis ou une proposition sur un sujet d'intérêt communal et de le soumettre, par l'intermédiaire des élus, au conseil municipal. Plus globalement, la commission permet de faire vivre une

démocratie locale renforcée. Elle est constituée pour la durée du mandat en cours et se réunit au minimum une fois par an. Les réunions ne sont pas publiques.

2) Création des commissions extra-municipales

Commission « Développement économique »

Ce groupe de réflexion a pour objectif d'étudier les différents aspects du développement économique de la commune et de le favoriser en tenant compte des spécificités du territoire. Cette commission abordera notamment les thèmes suivants : tourisme, économie locale, mobilité, transition énergétique, marché paysan. Mesdames Françoise HERPIN et Sylvie OZIL-HUBSCHER assureront l'animation de cette commission.

Commission « Sécurité »

Ce groupe de réflexion a pour objectif d'étudier les différents problèmes qui se posent ou pourraient se poser au niveau de la sécurité des habitants. On peut citer pour exemple les épisodes cévenols, la sécurité incendie, l'invasion d'insectes ou de végétaux nuisibles mais aussi aujourd'hui, les épidémies.

Madame Sylvie OZIL-HUBSCHER et Monsieur Serge VALLOS assureront l'animation de cette commission.

Commission « Voirie »

Ce groupe de réflexion a pour objectif d'étudier les différents besoins au niveau de la voirie communale. Monsieur Serge VALLOS et Monsieur Philippe LOMBARDO assureront l'animation de cette commission.

Commission « Logement »

Ce groupe de réflexion a pour objectif d'étudier les différents besoins en matière de logements communaux et aura également en charge le suivi des évolutions en matière d'urbanisme.

Monsieur Sébastien DUMEZ et Madame Agnès GOLFIER assureront l'animation de cette commission.

Commission « Culture et patrimoine »

Ce groupe de réflexion a pour mission la mise en place de la programmation culturelle de la municipalité. Elle aura également en charge le lien entre les partenaires culturels, culturels et associatifs et la commune et la prévision d'éventuels besoins liés au sujet.

Madame Françoise HERPIN et Madame Elodie EMENT assureront l'animation de cette commission.

Commission « Jeunesse »

Ce groupe de réflexion a pour objectif d'initier des actions avec les enfants de la commune et de les accompagner dans le montage de projets et la recherche éventuelle de financements. La commission organisera des rencontres, sur divers thèmes, avec les enfants volontaires de la commune, qui pourront se tenir à l'extérieur de la commune. Lors de ces rencontres, des bénévoles, parents ou non, accompagneront les enfants et les membres de la commission. Cette commission aura également en charge de sensibiliser les enfants à la pratique du sport.

Madame Sharon ARSAC et Madame Agnès GOLFIER assureront l'animation de cette commission.

Commission « Nature et environnement »

Ce groupe de réflexion a pour objectif d'étudier les différents aspects et éventuels besoins au niveau de l'environnement du territoire communal. On peut citer pour exemple l'entretien de la rivière Ibie, les problèmes liés aux animaux ou encore l'assainissement. Elle assurera également le lien avec les agriculteurs et les chasseurs de la commune.

Monsieur Florian THIBON et Monsieur Mathieu ANDRE assureront l'animation de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1) de la création d'un règlement commun aux commissions extra-municipales tel que précédemment défini,
- 2) de la création des sept commissions extra-municipales détaillées ci-dessus,
- 3) de la désignation des élus qui assureront l'animation de chacune de ces commissions.

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 04-29/06/2020

Nomination des délégués au syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement de l'Ardèche (S.D.E.A.)

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|----|
| Département de l'Ardèche | | Membres du conseil municipal | |
| Arrondissement de Largentière | | - en exercice | 11 |
| Canton de Berg - Helvie | | - présents | 8 |
| Convocation | 25 juin 2020 | - absents ou excusés | 3 |
| Affichage en Mairie | 03 juillet 2020 | - votants | 11 |
| Transmission en préfecture | 03 juillet 2020 | - dont procurations | 3 |

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

| | | |
|----------------------|------------------|-------------------|
| Pierre-Henri CHANAL | Sébastien DUMEZ | Elodie EMENT |
| Agnès GOLFIER | Françoise HERPIN | Philippe LOMBARDO |
| Sylvie OZIL-HUBSCHER | Serge VALLOS | |

Membres absents ou excusés :

Sharon ARSAC, Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Sharon ARSAC a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL
Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS
Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement de l'Ardèche (SDEA) est un syndicat mixte qui regroupe 298 membres, dont le Département de l'Ardèche, des communes et groupements de communes et diverses structures publiques.

Le SDEA est l'unique opérateur public ardéchois d'ingénierie et d'expertise technique mis à la disposition des collectivités locales pour mener leurs opérations d'investissement et les accompagner dans le montage de leurs projets par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre d'espaces publics, de réseaux, voies et infrastructures, la maîtrise d'ouvrage déléguée, la conduite d'opération.

Pour exemple, la commune a fait appel au SDEA dans le cadre de l'aménagement du cœur du village et de l'entrée sud en 2017.

Les représentants des membres adhérents du SDEA sont désignés comme suit :

- lors de chaque renouvellement général des conseils municipaux, l'assemblée délibérante élit un délégué qui est amené à siéger au sein de l'Assemblée Générale du SDEA,
- l'Assemblée Générale de ces délégués se réunit ensuite pour élire, parmi eux, les représentants appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SDEA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de désigner Monsieur Serge VALLOS, en tant que délégué de la commune de Saint-Maurice-d'Ibie au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche.

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 05-29/06/2020

Nomination des délégués au syndicat intercommunal à vocation multiple "Olivier de Serres" (S.I.V.O.M. O.D.S.)

Département de l'Ardèche

Arrondissement de Largentière

Canton de Berg - Helvie

Convocation

25 juin 2020

Affichage en Mairie

03 juillet 2020

Transmission en préfecture

03 juillet 2020

Membres du conseil municipal

- en exercice 11

- présents 8

- absents ou excusés 3

- votants 11

- dont procurations 3

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

Pierre-Henri CHANAL

Sébastien DUMEZ

Elodie EMENT

Agnès GOLFIER

Françoise HERPIN

Philippe LOMBARDO

Sylvie OZIL-HUBSCHER

Serge VALLOS

Membres absents ou excusés :

Sharon ARSAC, Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Sharon ARSAC a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL
Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS
Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

La commune est membre du Syndicat à vocation multiple « Olivier de Serres » (SIVOM ODS) pour ce qui concerne la production et la distribution d'eau potable, d'électricité, de gaz, ainsi que les études et réalisations de travaux d'assainissement collectifs et d'eaux pluviales.

Il convient de désigner nos délégués au sein de ce syndicat intercommunal ou EPCI qui sont au nombre de deux titulaires et deux suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

deux délégués titulaires
Monsieur Serge VALLOS
Monsieur Mathieu ANDRE
deux délégués suppléants
Monsieur Florian THIBON
Monsieur Philippe LOMBARDO

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 06-29/06/2020

Nomination des membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

| | | |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| Département de l'Ardèche | | Membres du conseil municipal |
| Arrondissement de Largentière | | - en exercice 11 |
| Canton de Berg - Helvie | | - présents 8 |
| Convocation | 25 juin 2020 | - absents ou excusés 3 |
| Affichage en Mairie | 03 juillet 2020 | - votants 11 |
| Transmission en préfecture | 03 juillet 2020 | - dont procurations 3 |

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

| | | |
|----------------------|------------------|-------------------|
| Pierre-Henri CHANAL | Sébastien DUMEZ | Elodie EMENT |
| Agnès GOLFIER | Françoise HERPIN | Philippe LOMBARDO |
| Sylvie OZIL-HUBSCHER | Serge VALLOS | |

Membres absents ou excusés :

Sharon ARSAC, Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Sharon ARSAC a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL

Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS

Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

A l'issue du renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer le CCAS de la Commune et de désigner ses membres. Il est rappelé qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ne peut être inférieur à 8 (avec un maximum de 16) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal

et l'autre moitié par le maire selon l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Le maire est quant à lui président de droit. Madame Agnès GOLFIER, adjointe, en assurera la vice-présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de fixer à 8 (huit) le nombre des membres du conseil d'administration,

désigne

- 4 représentants du conseil municipal
Madame Agnès GOLFIER
Madame Elodie EMENT
Madame Françoise HERPIN
Monsieur Philippe LOMBARDO

approuve le choix de Monsieur le Maire qui a choisi pour les représentants extérieurs

Madame Doris SIMEITIS
Madame Agnès SEVENIER
Madame Maud FONTANA
Madame Danielle BRIAND

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 07-29/06/2020

**Nomination du délégué de la commune au Comité National d'Action Sociale
(C.N.A.S.)**

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|----|
| Département de l'Ardèche | | Membres du conseil municipal | |
| Arrondissement de Largentière | | - en exercice | 11 |
| Canton de Berg - Helvie | | - présents | 8 |
| Convocation | 25 juin 2020 | - absents ou excusés | 3 |
| Affichage en Mairie | 03 juillet 2020 | - votants | 11 |
| Transmission en préfecture | 03 juillet 2020 | - dont procurations | 3 |

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

| | | |
|----------------------|------------------|-------------------|
| Pierre-Henri CHANAL | Sébastien DUMEZ | Elodie EMENT |
| Agnès GOLFIER | Françoise HERPIN | Philippe LOMBARDO |
| Sylvie OZIL-HUBSCHER | Serge VALLOS | |

Membres absents ou excusés :

Sharon ARSAC, Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Sharon ARSAC a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL
Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS
Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

La Commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui met en œuvre des actions sociales en direction du personnel communal (cela peut s'apparenter à un comité d'entreprise dans le secteur privé).

Chaque collectivité doit désigner un délégué.

Monsieur le Maire propose

La candidature de Madame Agnès GOLFIER, deuxième adjointe, chargée des affaires sociales, comme déléguée communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne

Madame Agnès GOLFIER comme représentante de la commune au C.N.A.S.

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 08-29/06/2020

Taux de fiscalité 2020 pour la commune

| | | | |
|-------------------------------|-----------------|-------------------------------------|----|
| Département de l'Ardèche | | Membres du conseil municipal | |
| Arrondissement de Largentière | | - en exercice | 11 |
| Canton de Berg - Helvie | | - présents | 8 |
| Convocation | 25 juin 2020 | - absents ou excusés | 3 |
| Affichage en Mairie | 03 juillet 2020 | - votants | 11 |
| Transmission en préfecture | 03 juillet 2020 | - dont procurations | 3 |

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

| | | |
|----------------------|------------------|-------------------|
| Pierre-Henri CHANAL | Sébastien DUMEZ | Elodie EMENT |
| Agnès GOLFIER | Françoise HERPIN | Philippe LOMBARDO |
| Sylvie OZIL-HUBSCHER | Serge VALLOS | |

Membres absents ou excusés :

Sharon ARSAC, Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Sharon ARSAC a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL
Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS
Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose :

de n'appliquer aucune augmentation des taux de fiscalité pour la commune, pour l'année 2020, comme tenu des difficultés rencontrées par tous les agents économiques en raison de la pandémie « covid 19 ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

de n'appliquer aucune augmentation des taux de fiscalité pour la commune.

Madame Sharon ARSAC rejoint la séance du Conseil Municipal à 20h50, étant jusqu'à retenue par des obligations professionnelles. Elle prend part au vote à partir de cet instant.

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 09-29/06/2020

Budget Primitif 2020

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|----|
| Département de l'Ardèche | | Membres du conseil municipal | |
| Arrondissement de Largentière | | - en exercice | 11 |
| Canton de Berg - Helvie | | - présents | 9 |
| Convocation | 25 juin 2020 | - absents ou excusés | 2 |
| Affichage en Mairie | 03 juillet 2020 | - votants | 11 |
| Transmission en préfecture | 03 juillet 2020 | - dont procurations | 2 |

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

| | | |
|----------------------|------------------|-------------------|
| Pierre-Henri CHANAL | Sébastien DUMEZ | Elodie EMENT |
| Agnès GOLFIER | Françoise HERPIN | Philippe LOMBARDO |
| Sylvie OZIL-HUBSCHER | Serge VALLOS | Sharon ARSAC |

Membres absents ou excusés :

Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS
Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente

Le budget primitif 2020 de la commune au Conseil Municipal. Ce budget primitif équilibré affiche

- pour la section de fonctionnement, un montant total de **242 492.11 €**
- pour la section d'investissement, un montant total de **376 875.67 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité,

Le budget primitif de la Commune pour 2020

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 10-29/06/2020

**Convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle "Santé au travail" avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche
CDG07**

Département de l'Ardèche

Arrondissement de Largentière

Canton de Berg - Helvie

Convocation

25 juin 2020

Affichage en Mairie

03 juillet 2020

Transmission en préfecture

03 juillet 2020

Membres du conseil municipal

- | | |
|----------------------|----|
| - en exercice | 11 |
| - présents | 9 |
| - absents ou excusés | 2 |
| - votants | 11 |
| - dont procurations | 2 |

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

Pierre-Henri CHANAL

Sébastien DUMEZ

Elodie EMENT

Agnès GOLFIER

Françoise HERPIN

Philippe LOMBARDO

Sylvie OZIL-HUBSCHER

Serge VALLOS

Sharon ARSAC

Membres absents ou excusés :

Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS

Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service intervenue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07) et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme (CDG26), la commune adhère actuellement au service de médecine professionnelle « Santé au travail », dont les différentes missions sont :

- Surveillance médicale des agents : première visite à la prise de poste (en plus de la visite d'aptitude effectuée par un médecin agréé), visite médicale périodique, examens complémentaires
- Action sur le milieu professionnel : prévention globale en santé et sécurité au travail

Il convient de renouveler l'adhésion de la commune, avec effet au 1^{er} avril 2020, pour une période de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

En 2020, le coût de la visite est fixé à 67 € par agent et par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de renouveler la convention CDG07/Commune de Saint-Maurice-d'Ibie de mise à disposition du service de médecine professionnelle « Santé au travail » avec effet au 1^{er} avril 2020,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 11-29/06/2020

Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07)

| | | | |
|--------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|----|
| Département de l'Ardèche | | Membres du conseil municipal | |
| Arrondissement de Largentière | | - en exercice | 11 |
| Canton de Berg - Helvie | | - présents | 9 |
| Convocation | 25 juin 2020 | - absents ou excusés | 2 |
| Affichage en Mairie | 03 juillet 2020 | - votants | 11 |
| Transmission en préfecture | 03 juillet 2020 | - dont procurations | 2 |

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

| | | |
|----------------------|------------------|-------------------|
| Pierre-Henri CHANAL | Sébastien DUMEZ | Elodie EMENT |
| Agnès GOLFIER | Françoise HERPIN | Philippe LOMBARDO |
| Sylvie OZIL-HUBSCHER | Serge VALLOS | Sharon ARSAC |

Membres absents ou excusés :

Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS
Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'une mission qui lui est confiée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) – branche Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07) renseigne les collectivités sur les procédures relatives aux dossiers des agents affiliés à la CNRACL et les accompagne administrativement : contrôle, réalisation et suivi des dossiers.

Le service est facturé uniquement sur les dossiers des agents traités et transmis à la CNRACL (tarif forfaitaire compris entre 12 et 100 €), la mission d'information restant gratuite.

La convention initiale de 2016 avec la commune de Saint-Maurice-d'Ibie étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler. Elle prendra effet au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 2 ans et 6 mois, soit un terme au 31 décembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de renouveler la convention CDG07/Commune de Saint-Maurice-d'Ibie d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 12-29/06/2020

Mesure exceptionnelle de soutien en faveur de la relance économique locale

Département de l'Ardèche
Arrondissement de Largentière
Canton de Berg - Helvie

Convocation 25 juin 2020
Affichage en Mairie 03 juillet 2020
Transmission en préfecture 03 juillet 2020

Membres du conseil municipal

| | |
|----------------------|----|
| - en exercice | 11 |
| - présents | 9 |
| - absents ou excusés | 2 |
| - votants | 11 |
| - dont procurations | 2 |

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

Pierre-Henri CHANAL
Agnès GOLFIER
Sylvie OZIL-HUBSCHER

Sébastien DUMEZ
Françoise HERPIN
Serge VALLOS

Elodie EMENT
Philippe LOMBARDO
Sharon ARSAC

Membres absents ou excusés :

Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS
Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

La commune apporte un soutien moral, matériel, administratif et technique aux associations du village. Le conseil municipal, par la délibération N° 10-13/15/2013 en date du 13 décembre 2013, a approuvé le principe et le contenu d'une convention entre la commune et les associations du village. Cette convention précise les modalités de fonctionnement entre les parties concernées. Une autre délibération N° 2 a)-20/02/2020 en date du 20 février 2020 fixe les tarifs de location de la salle des fêtes rénovée et précise les conditions de cette location. Le 8 juin 2020, l'association Accueil Ibie, par l'intermédiaire de son Président Xavier BERTE, a demandé à la municipalité de bien vouloir reconsidérer son classement, ne pouvant bénéficier de la signature de la convention qui octroie des aides aux associations du village.

Suite à cela, Monsieur le Maire précise :

La demande de l'association Accueil Ibie implique une relecture minutieuse des textes qui concernent la relation entre la commune et les associations, avec au final, la création éventuelle d'une nouvelle convention entre les associations et la commune. Ce travail ne peut s'envisager qu'à travers une réflexion menée avec la commission « Culture et Patrimoine » nouvellement créée, et qui a en charge la relation avec les associations.

et propose :

- de reporter la décision de revoir le classement de l'association Accueil Ibie à une date ultérieure afin de prendre en compte le travail de réflexion menée au sein de la commission « Culture et Patrimoine » sur le sujet.
- d'accorder pour cette année, à titre exceptionnel, la gratuité de la location de la salle des fêtes du village pour le premier évènement organisé par l'association Accueil Ibie, et ce, afin de favoriser une économie locale dégradée en raison de la pandémie « Covid-19 ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de reporter la décision de revoir le classement de l'association Accueil Ibie à une date ultérieure,
- d'accorder pour cette année, à titre exceptionnel, la gratuité de la location de la salle des fêtes du village pour le premier évènement organisé par l'association Accueil Ibie, et ce, afin de favoriser une économie locale dégradée en raison de la pandémie « Covid-19 ».

SAINT-MAURICE-D'IBIE

Séance du 29 juin 2020

Délibération N ° 13-29/06/2020

Droit à la formation des élus

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|----|
| Département de l'Ardèche | | Membres du conseil municipal | |
| Arrondissement de Largentière | | - en exercice | 11 |
| Canton de Berg - Helvie | | - présents | 9 |
| Convocation | 25 juin 2020 | - absents ou excusés | 2 |
| Affichage en Mairie | 03 juillet 2020 | - votants | 11 |
| Transmission en préfecture | 03 juillet 2020 | - dont procurations | 2 |

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

| | | |
|----------------------|------------------|-------------------|
| Pierre-Henri CHANAL | Sébastien DUMEZ | Elodie EMENT |
| Agnès GOLFIER | Françoise HERPIN | Philippe LOMBARDO |
| Sylvie OZIL-HUBSCHER | Serge VALLOS | Sharon ARSAC |

Membres absents ou excusés :

Mathieu ANDRE, Florian THIBON

Procurations :

Florian THIBON a donné procuration à Serge VALLOS
Mathieu ANDRE a donné procuration à Philippe LOMBARDO

Secrétaire de séance :

Le Conseil a désigné Serge VALLOS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L. 2123-12 du code général des collectivités territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Par ailleurs, ce même article indique qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Il précise ensuite que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Enfin, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Le maire rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de

l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Pour finir, le maire rappelle que la prise en charge par la commune des dépenses liées à l'exercice du droit des élus locaux à la formation ne peut intervenir que si l'organisme dispensateur du stage ou de la session a reçu un agrément délivré par le ministre de l'intérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

que chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants :

- *objet*
- *coût*
- *lieu*
- *date*
- *durée*
- *bulletin d'inscription*
- *nom de l'organisme de formation.*

La somme de 800 € sera inscrite au budget primitif, au compte 6535.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h03.